



Location meublée -changement mobilier

Par **rougegorge**, le **08/12/2010** à **21:10**

Bonjour,

Pour un studio meublé (lit ascenseur 2 personnes) et 2 chauffeuses (ou fauteuils) entr'autre demande à l'agence gestionnaire de remplacer ces chauffeuses (usagées, on est d'accord) par un canapé ... suis toujours d'accord pour le remplacement et paiement (locataire sans problème jusqu'a présent) mais le canapé est un convertible ... donc couchage ...

Question : je m'engage à quoi en changeant un studio pour couchage 2 personnes et maintenant ... un canapé couchage 2 à la place de deux fauteuils ??? je suis éventuellement d'accord pour prendre en charge cet achat, mais quel est mon engagement par rapport à cette location meublée originale (inventaire à l'appui) Merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **08/12/2010** à **21:32**

C'est tout ce qu'il y a comme meuble dans le logement ?

[citation]mais quel est mon engagement par rapport à cette location meublée originale
[/citation]

C'est à dire ?

Par **rougegorge**, le **08/12/2010** à **21:54**

Bonsoir,

Bien sur que non pour "il n'y a pas que ça comme meubles pour un meublé" ..j'ai d'ailLeurs

ajouté "entr'autre" concernant les 2 chauffeuses... je suis bailleur, d'accord mais pas forcément en guerre commr, apparemment vous le supposez... dommage pour moi.. merci quand meme